

# COMMUNE de SAINT HILAIRE SUR ERRE

## **COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL** **du** **17 MARS 2014 à 18 heures 30 minutes**

Sous la Présidence de Jean-Claude CHEVEE, *Maire*.

**Présents : Mmes, Mrs. CHEVEE. BARBIER. BERAU. BIENVENU. CHAMPION. HAMELIN. GAULARD. LECOMTE. LESUEUR. SICOT**

**Absents excusés : Mrs. BOURDIN. BROUSSE. GERVAIS. HERBELIN. LEGAULT.**

**Le compte rendu du 17 février 2014 est approuvé à l'unanimité.**

**Monsieur Thierry LESUEUR est nommé secrétaire de séance**

### **Budget CCAS**

#### Vote du compte administratif

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine BERAU délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. CHEVEE Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

dépenses : 0 €

recettes : 498.30 €

résultat de fonctionnement au 31/12/2013 : 498.30 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2013 qui est alors adopté à l'unanimité.

#### Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, en concordance avec le compte administratif 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est approuvé par le Conseil municipal.

#### Vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de budget de l'exercice 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 498 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de budget.

## **Budget Assainissement**

### **Vote du compte administratif**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine BEREAU délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. CHEVEE Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

dépenses : 16 351.05 €

recettes : 48 231.72 €

excédent de fonctionnement au 31/12/2013 : 31 880.67 €

#### **Section d'investissement**

dépenses : 9 879.81 €

recettes : 74 521.22 €

excédent d'investissement au 31/12/2013 : 64 641.41€

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2013 qui est alors adopté à l'unanimité.

### **Approbation du compte de gestion**

Le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, en concordance avec le compte administratif 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est approuvé par le Conseil municipal.

### **Vote du budget primitif 2014**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de budget de l'exercice 2014 qui s'équilibre en section d'investissement à 71 719 € et en section de fonctionnement à 53 415 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de budget.

## **Budget communal**

### **Vote du compte administratif**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine BEREAU délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. CHEVEE Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

dépenses : 269 035.60 €

recettes : 688 798.91 €

résultat de fonctionnement: 419 763.31 €

#### **Section d'investissement**

dépenses : 96 520.27 €

recettes : 33 754.94 €

déficit d'investissement : 62 765.33 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2013 qui est alors adopté à l'unanimité.

### Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, en concordance avec le compte administratif 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est approuvé par le Conseil municipal.

### Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer sur les taux des différentes taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	14.87 %
Foncier bâti :	18.70 %
Foncier non bâti :	33.03 %
CFE :	12.02 %

### Affectation du résultat

Compte tenu du résultat positif de la section d'exploitation 2013 de 419 763.31 € et des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter la somme de 62 765.33 € au compte 1068 « excédent capitalisé » et le solde de 356 997.98 € au compte 002 « report à nouveau ».

### Vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de budget de l'exercice 2014 qui s'équilibre en section d'investissement à 552 729 € et en section de fonctionnement à 701 281 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de budget.

### **Budget lotissement**

#### Vote du compte administratif

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine BERAU délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. CHEVEE Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

dépenses : 58 708.60 €

recettes : 58 708.60 €

résultat de fonctionnement au 31/12/2013 : 0 €

#### **Section d'investissement**

dépenses : 58 708.60 €

recettes : 60 325 €

excédent d'investissement : 599.40 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2013 qui est alors adopté à l'unanimité.

### Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, en concordance avec le compte administratif 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est approuvé par le Conseil municipal.

### Vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de budget de l'exercice 2014 qui s'équilibre en section d'investissement à 197 709€ et en section de fonctionnement à 197 709 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de budget.

### **Reconstruction du local sportif : choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions de conseil au cours desquelles a été évoqué le projet de reconstruction du local sportif sur la zone de loisirs.

Afin de mener le projet à bien, il convient de choisir un Maître d'Œuvre qui sera chargé d'assurer la conception du projet et la conduite opérationnelle des travaux jusqu'à leur achèvement.

Monsieur le Maire donne connaissance de trois propositions qui nous ont été adressées :

- le cabinet AMC ARCHITECTES de la Ferté Bernard assure une mission pour un taux d'honoraires fixé à 9,40 % du montant HT des travaux
- le cabinet ATB de Bellême assure une mission pour un taux d'honoraires fixé à 8.99 % du montant HT des travaux
- le Cabinet A3DESS de la Ferté Bernard assure une mission pour un taux d'honoraires fixé à 8.99 % du montant HT des travaux

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre du cabinet A3DESS de la Ferté Bernard pour un taux d'honoraires fixé à 8,99 % du montant HT des travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.